



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE

POUR

LA RECHERCHE ET LA FORMATION AGRICOLES

MENÉES PAR UN

CENTRE INTERNATIONAL NE BÉNÉFICIAINT PAS DU SOUTIEN DU GCRAI

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION	1
DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	2
ANNEXE	
Réseau africain pour le développement de l'horticulture (RADHORT): Programme d'appui au développement durable des productions maraîchères et à leur commercialisation en Afrique de l'Ouest	3



SIGLES ET ACRONYMES

CCNH	Cellule nationale de coordination horticole
CDH	Centre pour le développement de l'horticulture
CMA	Conférence des Ministres de l'agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	Organisation non gouvernementale
RADHORT	Réseau africain pour le développement de l'horticulture



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RECHERCHE
ET LA FORMATION AGRICOLES MENÉES PAR UN
CENTRE INTERNATIONAL NE BÉNÉFICIAINT PAS DU SOUTIEN DU GCRAI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI, d'un montant de 1 250 000 USD.

PREMIÈRE PARTIE - INTRODUCTION

1. Dans le présent rapport, il est recommandé que le FIDA apporte un appui au programme de recherche et de formation du Réseau africain pour le développement de l'horticulture (RADHORT).

2. Le document relatif au don d'assistance technique soumis au Conseil d'administration pour approbation est annexé au présent rapport:

Réseau africain pour le développement de l'horticulture (RADHORT):

Programme d'appui au développement durable des productions maraîchères et à leur commercialisation en Afrique de l'Ouest

3. Les objectifs et la teneur du programme de recherche appliquée considéré sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'aux principes et critères de son programme de dons d'assistance technique pour la recherche et la formation agricoles.

4. Le don d'assistance technique proposé dans le présent document répond à un certain nombre d'objectifs stratégiques du FIDA en matière d'appui au développement technologique. En l'occurrence, il concerne : a) les groupes cibles du FIDA et les stratégies adoptées par les ménages pour assurer leur sécurité alimentaire, plus spécialement dans les zones agro-écologiques reculées et marginalisées ; b) les techniques qui s'appuient sur les savoirs traditionnels sont attentives aux inégalités entre hommes et femmes et s'efforcent de renforcer et de diversifier le potentiel productif des systèmes agricoles pauvres en ressources en élevant la productivité et en éliminant les entraves à la production ; c) l'accès aux moyens de production (terre et eau, services financiers, main-d'œuvre et technologie, y compris les techniques autochtones) et la gestion durable et productive de ces ressources, et d) un cadre institutionnel au sein duquel les institutions locales et nationales, formelles et informelles, publiques et privées, fournissent des services aux populations économiquement vulnérables, en fonction des atouts qui leur sont propres.

5. Le don d'assistance technique vise à relever les revenus des petits exploitants et petits producteurs de légumes, en particulier les femmes, et à améliorer la sécurité alimentaire générale des ruraux pauvres. Il y parviendra essentiellement en ouvrant l'accès à un matériel végétal sélectionné et amélioré et en formant les cultivateurs et les vulgarisateurs aux techniques essentielles (multiplication des semences, techniques de production et d'après-récolte), en s'appuyant sur les connaissances et techniques traditionnelles et en tenant compte des problèmes de commercialisation. Il augmentera, en qualité et en quantité, la production et la distribution de cultures maraîchères d'une grande valeur



nutritionnelle; il accroîtra la sécurité alimentaire de l'ensemble des ménages; il relèvera les revenus des femmes; et il améliorera le bien-être général des familles rurales. Il permettra aussi de renforcer les capacités des cultivateurs et des fournisseurs du secteur public comme du secteur privé.

DEUXIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

6. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui au développement durable des productions maraîchères et à leur commercialisation en Afrique de l'Ouest, accordera un don ne dépassant pas un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 250 000 USD) au Réseau africain pour le développement de l'horticulture (RADHORT) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge



RÉSEAU AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE (RADHORT): PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS MARAÎCHÈRES ET À LEUR COMMERCIALISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

I. CONTEXTE

1. Au cours de la dernière décennie, le taux de croissance démographique de l'Afrique subsaharienne a été supérieur à 3%, la population urbaine à elle seule augmentant en moyenne de 6%. On estime que 40% environ de la population totale de la région vit aujourd'hui dans les zones urbaines. Ce chiffre atteindra probablement 50% d'ici 2020. Pour que la production vivrière puisse progresser au même rythme que la population globale et que la demande des marchés urbains, il faudra relever dans de fortes proportions la production et la productivité de l'agriculture.

2. Dans ces conditions, l'horticulture en général et la culture maraîchère en particulier sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important. Les légumes sont riches en nutriments essentiels. Ils sont souvent les seuls aliments disponibles en saison sèche et contribuent donc largement à améliorer la sécurité alimentaire de la famille. Or la production maraîchère est moins développée en Afrique que dans le reste du monde en développement, et elle est plus faible en Afrique de l'Ouest que dans les autres pays de l'Afrique subsaharienne. Alors qu'elle est en moyenne de 48 kg par habitant et par an en Afrique en général, elle n'atteint que 18 kg en Afrique de l'Ouest. De plus, les rendements y sont moins élevés que partout ailleurs en Afrique, et les entraves à la commercialisation y sont d'un autre ordre. On sait que la production maraîchère dans la région est une importante activité rémunératrice exercée principalement par les petits exploitants et spécialement par les femmes. On sait que les femmes rurales sont les principaux producteurs de produits de base comme le riz, le froment et le maïs, mais leur contribution aux cultures secondaires comme les légumes est encore plus élevée. On constate qu'un grand nombre de femmes, souvent dans les régions où l'incidence de la pauvreté est forte, ont trouvé dans la culture maraîchère une source de revenus monétaires et ont pu ainsi améliorer le niveau de vie de la famille.

II. JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA

3. La production maraîchère, son stockage et sa commercialisation figurent dans la plupart des projets du FIDA en Afrique de l'Ouest. Plusieurs ont une composante horticole et nombre d'entre eux ont des activités qui se rapportent directement ou indirectement à la culture maraîchère. Or, dans la plupart des projets, les problèmes liés à la production et à la commercialisation des plantes maraîchères ne sont pas abordés systématiquement. On laisse ainsi inexploité un vaste potentiel d'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et d'élévation des niveaux de vie en milieu rural.

4. Même si la recherche appliquée dans ce secteur est menée, sous une forme ou sous une autre, dans la région, elle ne touche les agriculteurs que dans une mesure assez limitée. Tous les pays de la région conduisent des travaux de recherche maraîchère avec le soutien du gouvernement, généralement en tant que modeste sous-composante d'un programme national de recherche agricole. À l'échelon régional, les moyens sont cependant limités, surtout en termes de rayon d'action. Le Sénégal est le seul pays de la région à posséder un institut spécialisé, le Centre pour le développement de l'horticulture (CDH), qui a été créé en 1972 et dont les réalisations en matière de développement et de diffusion de pratiques et systèmes améliorés de production horticole à l'intention des petits exploitants sont largement appréciées. Le Réseau africain pour le développement de l'horticulture



(RADHORT) a été mis sur pied en 1988 avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Gouvernement belge, en vue de diffuser les résultats des travaux du CDH dans la sous-région. Ce réseau englobe dix pays: Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. En avril 2000, il a été reconnu comme une organisation intergouvernementale indépendante (voir la constitution du RADHORT du 14 avril 2000) et placé sous l'égide de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre. Il a obtenu d'excellents résultats en matière de développement horticole dans la sous-région. Cet organisme unique en son genre se compose de 50 experts en horticulture (cinq par pays), de cellules nationales de coordination de l'horticulture dans les dix pays membres et d'animateurs régionaux qui apportent un soutien technique et coordonnent les échanges de connaissances entre les pays concernés.

5. Le réseau a pour objectif général de renforcer les moyens techniques organisationnels dont disposent les différents pays aux fins du développement de l'horticulture et de promouvoir l'échange interrégional de connaissances et d'expérience. Au cours des 12 dernières années, les pays participants se sont dotés de solides capacités dans les domaines suivants: a) sélection de variétés et production et multiplication de semences de qualité; b) mise au point de techniques de production fondées en grande partie sur les savoirs traditionnels; c) techniques de production et de protection végétales (essentiellement lutte intégrée contre les ravageurs); et d) analyse du sous-secteur des produits de base. La diffusion généralisée de ces connaissances a commencé principalement en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG). Les résultats obtenus jusqu'à présent sont impressionnants, mais il serait possible de faire plus en partenariat avec des organismes ou des projets oeuvrant au niveau des communautés. La collaboration entre les projets du FIDA et le RADHORT, dans le cadre d'un programme d'activités bien défini, facilitera donc une diffusion plus large des acquis du réseau et mettra aussi les connaissances et l'expérience de celui-ci à la disposition du groupe cible du FIDA.

III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

6. Le présent programme a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et d'élever le revenu des petits exploitants et des petits maraîchers, spécialement les femmes, en améliorant la productivité et en allongeant la période de production maraîchère. Ses objectifs spécifiques sont: a) d'ouvrir l'accès des petits maraîchers et des groupes de cultivateurs au matériel végétal et aux semences sélectionnés et améliorés; b) de dispenser une formation aux cultivateurs et aux vulgarisateurs dans les domaines techniques primordiaux, notamment les techniques de production, la multiplication des semences et les techniques de récolte et d'après-récolte; c) d'accroître la production maraîchère en qualité et quantité, y compris la production hors saison; et d) de renforcer les capacités nationales en matière de développement horticole.

7. Les domaines d'intervention prioritaires seront les suivants:

- a) **Améliorer les techniques de production et de commercialisation des cultures maraîchères diffusées par les vulgarisateurs et utilisées par les petits exploitants.** Il s'agira essentiellement: i) de sensibiliser les maraîchers aux possibilités de mieux gérer ces techniques; et ii) de former les vulgarisateurs et les producteurs de légumes aux techniques améliorées de production.
- b) **Promouvoir la production maraîchère hors saison.** Il s'agira: i) de sensibiliser les maraîchers à la possibilité d'adopter ou d'améliorer les productions hors saison et de les commercialiser; ii) d'aider les producteurs à concevoir et réaliser des essais sur le terrain pour ce qui est de l'utilisation de matériel végétal adapté; iii) d'organiser des échanges de données d'expérience sous la forme de visites entre cultivateurs; iv) de former les



vulgarisateurs et groupes de cultivateurs aux techniques de production et de commercialisation hors saison, et v) d'aider les groupements de cultivateurs à se livrer à des activités de production et de commercialisation hors saison.

- c) **Améliorer la production et la multiplication de semences chez les cultivateurs.** Cette activité sera centrée sur les variétés prioritaires de légumes et consistera à: i) encourager la multiplication et la diffusion de semences améliorées par les cultivateurs; ii) identifier les variétés à multiplier et à diffuser, les sites à utiliser et les cultivateurs ou groupes de cultivateurs qui en seront chargés; iii) former les cultivateurs ainsi retenus aux techniques de multiplication; iv) organiser des échanges de données d'expérience par le biais de visites entre cultivateurs; et v) multiplier les semences certifiées.
- d) **Appuyer la consolidation des cellules de coordination nationales du RADHORT.** Il faudra renforcer les capacités dans les pays où les moyens de coordination du RADHORT sont encore limités, en vue d'assurer la pérennité à long terme de cette structure. En pareil cas, une série d'activités seront définies lors de la phase de conception afin de fournir un appui aux membres du réseau RADHORT sur les plans de l'organisation, de la gestion, des finances et des techniques, et de préciser le rôle et les responsabilités des coordonnateurs et animateurs nationaux.

8. Les activités seront menées en étroite coordination avec les projets du FIDA dans la région. Cinq pays ont été choisis (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal) en fonction: a) de la pertinence de la production maraîchère et de sa commercialisation pour les projets du FIDA en cours; et b) de la mesure dans laquelle ils couvrent à la fois des régions de savane et des régions du Sahel.

IV. RÉSULTATS ET BÉNÉFICES ESCOMPTÉS

9. On compte que le programme contribuera à améliorer la productivité de la culture maraîchère dans les pays concernés et à mieux étaler la production légumière tout au long de l'année par: a) une meilleure formation des cultivateurs et des vulgarisateurs; b) un usage accru de semences améliorées/certifiées par les cultivateurs; c) l'emploi généralisé de techniques modernes de production légumière; d) la production et la multiplication accrues des semences par les cultivateurs; e) une augmentation de la production hors saison; f) un recours plus large à la commercialisation des légumes par les petits paysans, et g) un meilleur fonctionnement des cellules de coordination du RADHORT dans les pays choisis. Le programme conduira à une augmentation de la consommation locale de légumes, élargira l'éventail et la quantité de légumes présents sur les marchés locaux, améliorera la sécurité alimentaire des ménages et les conditions de vie des familles concernées, en particulier les femmes. Les principaux bénéficiaires du programme seront les petits cultivateurs et les groupes de cultivateurs, les associations et coopératives de maraîchers, les ONG et, enfin, les services agricoles des pays intéressés. Dans l'ensemble, on compte que des liens opérationnels seront noués avec neuf projets dans les cinq pays, à savoir: Burkina Faso - programme spécial de conservation des sols et des eaux - Phase II; Côte d'Ivoire - projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales; projet de développement rural dans la région du Zanzan et projet d'appui aux petits producteurs maraîchers; Mali - projet de diversification des revenus en zone Mali Sud; projet de développement dans la zone lacustre - Phase II, et programme de fonds de développement en zone sahéenne; Niger - programme spécial de pays - Phase II; et Sénégal - projet d'organisation et de gestion villageoises - Phase II. On estime que 20 000 ménages faisant partie du groupe cible du FIDA en bénéficieront directement.

V. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXÉCUTION

10. **Structure et organisation.** La structure du RADHORT se compose d'une cellule de coordination régionale et de bases nationales. Au niveau régional, il a un secrétaire exécutif et quatre animateurs régionaux qui dirigent les activités des quatre groupes techniques régionaux correspondant aux quatre grands domaines techniques du RADHORT (énumérés au paragraphe 5 ci-dessus). Au niveau national, il dispose d'une cellule de coordination nationale de l'horticulture (CCNH) composée de représentants de tout le secteur maraîcher, tels que partenaires des secteurs public et privé, ONG, groupes de producteurs et fournisseurs d'intrants; du coordonnateur national; et de cinq animateurs nationaux qui sont les homologues nationaux des animateurs régionaux. (L'animateur régional du groupe chargé de la sélection des variétés de légumes et fruits a deux homologues nationaux, l'un pour les légumes et l'autre pour les fruits, de sorte qu'il y a cinq animateurs nationaux pour quatre animateurs régionaux). La CCNH a pour mission de mettre les différents partenaires de la filière maraîchère en rapport les uns avec les autres et de planifier et coordonner les interventions.

11. **Sources de financement.** Depuis 1988, tout le personnel régional et national du RADHORT est détaché des administrations nationales, bien que leurs émoluments continuent d'être à la charge des budgets nationaux. Les dix gouvernements membres du réseau ont décidé de créer un fonds pour financer les dépenses de fonctionnement et les activités ordinaires de la structure du réseau, ainsi qu'un certain nombre d'activités techniques. Au 31 mars 2002, les cinq pays choisis pour participer au programme se seront acquittés de leur contribution au fonds, ce qui représentera 50% du montant total. Les 50% restants seront versés par le Gouvernement belge afin d'assurer harmonieusement la transition financière jusqu'au versement intégral des cinq contributions. Ces dispositions ont été retenues pour éviter les incertitudes inhérentes à l'inscription des fonds de contrepartie au budget et à leur mobilisation annuelle. Enfin, les activités extérieures au programme de travail effectif du réseau seront financées à l'aide de ressources extérieures, par exemple des contributions de donateurs.

12. **Modalités d'exécution.** Le programme sera placé sous la supervision et la coordination générales de la cellule de coordination régionale. Le secrétaire exécutif du RADHORT sera chargé de l'administration financière du don du FIDA. L'animateur régional du groupe chargé de la sélection des variétés de légumes et fruits sera responsable des aspects techniques de la planification, de la coordination et de l'exécution du programme. Au niveau national, l'exécution sera suivie par l'animateur technique national. La supervision et l'orientation technique seront assurées par le coordonnateur national et par la CCNH. Cette dernière définira les activités à mener au niveau national et choisira les partenaires. Les projets du FIDA dans les cinq pays concernés, en particulier les neuf projets déjà identifiés, joueront un rôle majeur dans la réalisation du programme proposé. Au cas par cas et en fonction de la nature des projets du FIDA, des accords de coopération, en bonne et due forme ou sans caractère officiel, seront conclus entre le RADHOPRT et les projets du FIDA pour la réalisation des activités proposées, le but recherché étant d'utiliser la structure des projets du FIDA pour tester et diffuser, au niveau local, les connaissances et l'expérience. On veillera tout particulièrement à associer les femmes et les jeunes à ces activités.

13. **Programmation et budgétisation.** Les programmes de travail et budgets annuels seront examinés lors des réunions annuelles de coordination régionale. À celles-ci participeront la cellule de coordination régionale (le secrétaire exécutif et les animateurs régionaux), les dix coordonnateurs nationaux, et les représentants de la FAO et des donateurs concernés en tant qu'observateurs (actuellement la Belgique, le Japon et les Pays-Bas). Un représentant du FIDA y assistera également en qualité d'observateur.

14. **Mécanisme de financement.** Les fonds seront mobilisés sur la base du programme de travail et budget annuel agréé. Pour financer certaines activités du programme, le secrétaire exécutif ouvrira et tiendra un compte spécial. Les modalités et conditions d'utilisation de ce compte seront fixées dans

l'accord de don, qui précisera aussi les modalités détaillées du mécanisme de financement au moyen duquel les fonds seront transférés ou mobilisés au niveau national.

15. **Suivi, évaluation et appui.** Les missions d'appui technique du FIDA auront lieu chaque année en vertu d'un accord conclu entre le RADHORT et le FIDA. Elles seront financées au moyen du don. Un bilan à mi-parcours est prévu la troisième année. Le don couvrira aussi les dépenses des missions d'appui technique ordinaires du RADHORT, qui seront conduites par l'animateur régional pour suivre la réalisation du programme au niveau national. Enfin, outre les réunions annuelles, qui seront financées par le RADHORT, trois ateliers auront lieu, lors du démarrage du programme, à mi-parcours et à son achèvement, et les dépenses y afférentes seront couvertes à l'aide du don. Celui-ci couvrira aussi les dépenses des séminaires annuels de formation destinés à faire bénéficier les autres pays membres du RADHORT des résultats du programme.

16. Le RADHORT sous-traitera un grand nombre d'activités à des homologues locaux, comme les ONG, et à des organismes du secteur public, tels que les services nationaux de vulgarisation.

VI. TABLEAU PRÉLIMINAIRE DES COÛTS (FINANCEMENT DU FIDA PENDANT CINQ ANS)

17. **Coûts du programme.** Alors que la contribution proposée du FIDA s'élève à 1,25 million de USD, le coût total du programme, y compris la contribution du RADHORT et les cofinancements provenant d'autres donateurs, est estimé à environ 3 millions de USD. Les salaires du personnel au niveau régional et national et les dépenses de fonctionnement essentielles seront pris en charge par les gouvernements participants et par le fonds du RADHORT. Les modalités de cofinancement avec d'autres donateurs seront étudiées et éventuellement arrêtées lors de la prochaine réunion annuelle.

Catégorie de coûts	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
I. Sensibilisation et formation (vulgarisateurs, cultivateurs)	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
II. Matériel (pour les essais sur le terrain)	25 000	125 000	125 000	125 000	125 000	525 000
III. Renforcement des capacités (coordination nationale du RADHORT)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
IV. Missions d'appui technique du RADHORT	10 000	20 000	30 000	30 000	10 000	100 000
V. Appui du FIDA (consultants internationaux) (6%)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
VI. Ateliers et séminaires de formation	35 000	15 000	25 000	15 000	35 000	125 000
VII. Frais généraux (8%)						100 000
Total						1 250 000